

VAIRES

ABORDS DES ECOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES

PÊCHEURS : Maternelle et Elémentaire






Conditions

		Oui	Non	Observations
A	Ecole demandeuse et motivée			S.O.
B	Rue résidentielle sans transit	Oui		
C	Report trafic gérable		Non	
D	Pas de bus	Oui		
E	Parking proche	Oui		Parking de la salle multi-activités

Etapes

1	Piétonnisation aux heures entrée/sortie	S.O.
2	Elargissement trottoirs et mise en sens unique	S.O.
3	Fermeture définitive + parking + cheminement	S.O.
4	Requalification des abords de l'école	S.O.
5	Duplication à l'échelle de la ville	Difficile

Observations générales

Isolé de toute circulation. Parking capacitif de la salle multi-activités tout proche et cheminement isolé de la circulation. Aire de jeux à la sortie du groupe

PAUL BERT : Elémentaire







Conditions

		Oui	Non	Observations
A	Ecole demandeuse et motivée			S.O.
B	Rue résidentielle sans transit	Oui		Sens unique
C	Report trafic gérable	Oui		
D	Pas de bus	Oui		
E	Parking proche		Non	Pas de possibilité

Etapes

1	Piétonnisation aux heures entrée/sortie	Envisageable
2	Elargissement trottoirs et mise en sens unique	Voir Observations générales
3	Fermeture définitive + parking + cheminement	Non
4	Requalification des abords de l'école	Pas d'espace disponible
5	Duplication à l'échelle de la ville	S.O.

Observations générales

Rue Alphonse Manceau à sens unique. Le report de trafic peut s'avérer difficile en fonction du plan de circulation à base de sens uniques nombreux. Trottoirs pas assez larges (2,15m), protégés par barrières, sans possibilité d'élargissement. Terrain de sport de l'autre côté de la rue

MARIE JORAND : Maternelle













MARIE JORAND : Maternelle (suite)

Conditions

		Oui	Non	Observations
A	Ecole demandeuse et motivée			S.O.
B	Rue résidentielle sans transit		Non	Transit
C	Report trafic gérable		Non	
D	Pas de bus		Non	Ligne 2, Gare de Chelles, Vaires Paul Algis
E	Parking proche	Oui		Parking du centre commercial à 100m

Etapes

1	Piétonnisation aux heures entrée/sortie	Impossible
2	Elargissement trottoirs et mise en sens unique	Envisageable
3	Fermeture définitive + parking + cheminement	S.O.
4	Requalification des abords de l'école	Fonction de l'espace dégagé en 2
5	Duplication à l'échelle de la ville	Difficile

Observations générales

Borde une voie à double sens fréquentée. Trottoir coté école protégés par barrière ; un élément de barrière est manquant et autorise à traverser la rue alors qu'il n'y a pas de passage protégé pour piétons. Passage protégé pour piétons face à la sortie : sécurité à renforcer. Cheminement vers le parking du centre commercial sur des trottoirs trop étroits (largeur de 1,30m, inférieure à la limite réglementaire de 1,40m minimum). Pas d'équipement sportif.

PARC DE L'AULNAY : Maternelle et Elémentaire






Conditions

		Oui	Non	Observations
A	Ecole demandeuse et motivée			S.O.
B	Rue résidentielle sans transit			S.O.
C	Report trafic gérable			S.O.
D	Pas de bus			S.O.
E	Parking proche	Oui		Parking du centre commercial

Etapes

1	Piétonnisation aux heures entrée/sortie	S.O.
2	Elargissement trottoirs et mise en sens unique	Si réalisé pour Marie Jorand
3	Fermeture définitive + parking + cheminement	S.O.
4	Requalification des abords de l'école	S.O.
5	Duplication à l'échelle de la ville	Difficile

Observations générales

Isolé de toute circulation. Parking capacitif du centre commercial contigu. Cheminement longeant la rue de la gare pouvant n'être que de 1,30m de large. Aire de jeux et stade contigus.

BOIS : Maternelle et Elémentaire

















BOIS : Maternelle et Elémentaire (suite)

Conditions

		Oui	Non	Observations
A	Ecole demandeuse et motivée			S.O.
B	Rue résidentielle sans transit	Oui		
C	Report trafic gérable			S.O.
D	Pas de bus	Oui		
E	Parking proche	Oui		Parking sur voirie suffisant

Etapes

1	Piétonnisation aux heures entrée/sortie	S.O.
2	Elargissement trottoirs et mise en sens unique	S.O.
3	Fermeture définitive + parking + cheminement	S.O.
4	Requalification des abords de l'école	S.O.
5	Duplication à l'échelle de la ville	Difficile

Observations générales

A l'écart d'une circulation locale. Parking sur voirie suffisamment capacitif. Cheminements à l'écart de la circulation ou sur trottoirs réglementaires. Aire de jeux à la sortie du groupe.